

CERTS

Centre Européen de ressources pour la recherche en travail social
European Resource Centre for Social Work Research

TEXTES DE CADRAGE N° 2

Les têtes de pont : de nouveaux réseaux à créer et à financer dans chaque pays

Le projet de Centre Européen de ressources pour la recherche en travail social ne pourra être viable que s'il s'appuie sur des réseaux dynamiques de chercheurs au sein de chaque pays d'Europe. La constitution, l'animation et l'entretien de ces réseaux est de la responsabilité des têtes de pont. Comme ces réseaux sont très peu développés, voire inexistant, dans de nombreux pays, les participants au projet vont devoir, dans un premier temps, rechercher les bons interlocuteurs, les personnes ressources et les institutions (ou associations) déjà existantes sur lesquelles s'appuyer pour monter ces réseaux. Les têtes de pont les mieux "situées" pour entreprendre ce travail sont donc celles qui ont une assise institutionnelle ou une reconnaissance sociale suffisamment solide pour mener à bien ces différentes tâches. Dans tous les cas, il faudra s'interroger sur l'institution (le département d'université, l'association nationale des écoles, le réseau de chercheurs, etc.) déjà existant *ou à créer* le mieux à même de porter ce projet.

Le budget du CERTS est entièrement dédié à l'*échelle européenne du projet* (coordination, création d'une base de donnée européenne, prise en charge des frais de déplacements, et de séjour des réunions transnationales, traduction des documents de travail). Il n'est donc pas envisageable de financer des actions régionales ou nationales grâce aux fonds obtenus de la Commission Européenne. Il est indispensable que chaque participant au projet recherche dès à présent, aux plans régional, national ou dans le cadre d'autres programmes européens, les moyens de financer la constitution des réseaux et le travail de coordination de la tête de pont.

La participation au projet CERTS est toutefois un argument à mettre en avant pour obtenir des fonds. Le Comité de Pilotage Européen pourra appuyer les demandes qui seront faites en ce sens. Dans ce sens, le comité de pilotage fournit une lettre officielle adressée à tous les partenaires du CERTS. Seront ainsi précisés les différentes prestations offertes dans le cadre du projet, le montant de leur financement (subventions de la Commission européenne) et la valorisation du travail effectué au niveau européen au bénéfice de chaque organisation nationale.

Chaque participant souhaitant devenir tête de pont nationale est invité à fournir au Comité de Pilotage Européen un projet écrit (dans la mesure du possible, soit en français, soit en anglais) présentant l'organisation du travail envisagé à l'intérieur du cadre défini par le CPE. Ce projet devra notamment préciser :

- les différentes composantes du réseau
- les actions de coordination
- les moyens nécessaires et les financements envisagés

Au vu de ces écrits, le CPE se prononcera sur la pertinence des projets et sur leur cohérence avec les orientations du CERTS. Il pourra alors appuyer les demandes de financement si nécessaire.

Une réunion du Comité de Pilotage européen et des têtes de pont qui auront commencé à s'organiser figure au calendrier du projet CERTS. Elle devrait se tenir au printemps 2004.

Texte validé par le Comité de pilotage européen, le 22 février 2003